

COMMUNIQUE DE PRESSE

A Paris, le 25 octobre 2012

**L'EPIDE ET L'ANLCI SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR MIEUX PREVENIR ET FAIRE RECULER L'ILLETTRISME
AUPRES DES JEUNES**

L'Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE) et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) signent le 25 octobre au centre EPIDE de Margny-lès-Compiègne une convention de partenariat visant à rapprocher les réseaux des deux signataires afin d'agir ensemble pour prévenir et lutter contre l'illettrisme auprès des jeunes.

9% de la population adulte âgée de 18 à 65 ans, ayant été scolarisée en France est en situation d'illettrisme, soit plus de 3 millions de personnes sur le territoire métropolitain.

L'exploitation de l'enquête IVQ 2004-2005 par l'ANLCI a permis de mieux comprendre ce qu'est l'illettrisme dans notre pays, et d'informer sur ce constat : le nombre de personnes qui sont engagées dans une démarche de réapprentissage, de consolidation des compétences de base, est encore loin de correspondre aux besoins, malgré la mobilisation croissante des acteurs concernés sur le territoire.

A travers cette convention, les deux partenaires entendent développer la collaboration de leurs réseaux par la mise en commun de leurs savoir-faire et expériences respectifs au service des volontaires accueillis dans les centres et de leurs encadrants pour mieux les accompagner dans la détection, la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

Les chargés de mission régionaux de l'ANLCI et les référents illettrisme de l'EPIDE se réuniront pour décliner cette convention sur les territoires régionaux.

Pour la déclinaison de cette convention :

L'EPIDE s'engage à :

- sensibiliser les personnels des centres EPIDE ;
- relayer la diffusion de l'information auprès de l'ensemble du personnel ;
- inscrire dans le plan de formation de l'EPIDE des actions de professionnalisation des formateurs à la prise en charge des jeunes en situation d'illettrisme ;
- apporter sa collaboration à l'ANLCI dans le cadre de ses travaux et rencontres (locales et nationales).

En contrepartie, l'ANLCI s'emploie à :

- répondre aux sollicitations de l'EPIDE et à apporter son expertise sur la problématique de l'illettrisme ;
- mettre à disposition l'ensemble des outils, pratiques, ressources documentaires, ses connaissances sur la mesure de l'illettrisme et l'offre de formation ;
- sensibiliser sur site les centres EPIDE sur la lutte contre l'illettrisme ;
- à répondre aux sollicitations de l'EPIDE dans le cadre de leur plan de formation en formant notamment à l'utilisation du référentiel des compétences clefs en situation professionnelle et aux outils de repérage et de positionnement contre participation financière ;
- favoriser les relations entre les acteurs de la lutte contre l'illettrisme et les centres EPIDE au niveau régional et local.

A propos de l'EPIDE



Créé en août 2005 et placé sous la triple tutelle des ministères de la Défense, de l'Emploi et de la Ville, l'EPIDE est un établissement public qui compte 18 centres accueillant des jeunes âgés de 16 à 18 ans orientés par la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) ou de 18 à 25 ans particulièrement éloignés de l'emploi (retard ou échec scolaire, sans diplôme ni qualification professionnelle, sans emploi, en risque de marginalisation). Ils font tous acte de candidature volontaire. La mission de l'EPIDE est l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes au terme d'un parcours pédagogique pouvant aller de 8 à 24 mois, exclusivement dispensé sous le régime de l'internat de semaine. Ce parcours vise à restaurer la confiance et l'estime de soi ainsi que l'acquisition de l'autonomie et les codes et savoirs de base nécessaires pour devenir employable. Le programme conjugue un travail en profondeur sur le savoir-être, une formation générale comprenant une mise à niveau scolaire et la mise en œuvre d'un projet professionnel devant déboucher sur l'emploi.

Le projet pédagogique est original : il allie une dynamique collective d'inspiration militaire à travers un cadre structurant (uniforme, internat de semaine, horaires, règlement intérieur...) et un accompagnement individualisé inspiré du modèle des travailleurs sociaux pour répondre aux besoins de chaque jeune et des attentes de leurs futurs employeurs.

Près de huit jeunes sur dix qui accomplissent l'ensemble du parcours sont insérés grâce aux partenariats noués entre l'EPIDE et de nombreuses sociétés dans les domaines des services aux entreprises (notamment la sécurité), le BTP, les services aux personnes, l'hôtellerie-restauration, les métiers du transport et de la logistique, industrie, etc.

Plus d'informations sur l'EPIDE : www.epide.fr

Contact Presse EPIDE

Mélanie Monneret, Conseillère communication du directeur général
Tel : 01 49 65 28 18 / 06 82 94 90 11 - melanie.monneret@epide.fr

A propos de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

L'Agence Nationale de lutte Contre l'Illettrisme, un Groupement d'Intérêt Public pour agir efficacement ensemble, partager les pratiques qui marchent pour prévenir et lutter contre l'illettrisme.

Créée en octobre 2000, l'ANLCI constitue un espace de mobilisation, le point de jonction pour tous ceux qui peuvent agir, en les engageant à travailler d'une manière décloisonnée, en faisant cause commune, sous le mot d'ordre « Réunir pour mieux agir ». Groupement d'intérêt public, structure souple réunissant partenaires publics et privés, elle organise le partage du travail, dans le cadre des compétences et champs d'intervention propres à chacun, elle identifie les bonnes pratiques, les formalise et les diffuse ; elle n'accorde pas de subventions, mais travaille à produire ce qui manque pour que la prévention et la lutte contre l'illettrisme changent d'échelle.

L'ANLCI organise son action autour de trois objectifs :

- Mesurer l'illettrisme pour mieux connaître les personnes concernées et offrir aux décideurs une vision claire des besoins
- Organiser : coordonner les décisions et les actions sur les territoires, évaluer les impacts des politiques
- Outiller : recenser les pratiques réussies, organiser des partenariats pour prévenir l'illettrisme et démultiplier l'action.



Contact ANLCI

Virginie Lamontagne, Chargée de mission nationale Communication
Tel : 04 37 37 18 72 – virginie.lamontagne@anlci.fr